



Procès verbal de l'ouverture d'un testament

Par **zsoyyo**, le **23/02/2011** à **13:59**

Bonjour,

mon oncle, est décédé, ce mois-ci. Il n'avait comme famille, que ses deux neveux, dont moi.

Par testament olographe, déposé chez un notaire, il a laissé tous ses biens à l'autre neveu, ce qui est son droit

et ce que je ne conteste pas. Je sais que l'ouverture du

testament a déjà eu lieu. J'aimerais savoir si j'ai le droit d'obtenir une copie du procès-verbal de l'ouverture et

de l'état du testament.